



Services Techniques  
N° tél : 69.49.77.00  
N/Réf. : NDA/JQ/SM

**ARRETE N° 97/81**  
**(Série A)**

**OBJET** : ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE JULIEN

Le MAIRE de la ville d'YERRES,  
VU le Code des Collectivités, Territoriales, notamment les articles L.2213-1 L.2213 -2 L.2213 -3 et L.2213 -4 L.2213-5 L.2213-6,  
VU le Code de la Route, article R 225, relatif au stationnement,  
VU l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière.

CONSIDERANT : Les travaux de refection de la de chaussée de la rue Julien seront réalisés par la Société SACER Route de BRIERES - LES- SCELLES B.P 91 91152 ETAMPES Cedex.

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et ce à partir du 21 Avril 1997 pendant la durée des travaux.

**ARRETE**

Article 1 : La circulation des véhicules s'effectuera sur une file par demi-chaussée gardant de ce fait, un axe roulant.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier, sauf aux véhicules chargés des travaux.

Article 3 : Une signalisation assurera la matérialisation du chantier et sera installée par la société SACER sous le contrôle des Services Techniques de la ville, le balisage sera conforme à la législation en vigueur.

Article 4 : La circulation des véhicules sera limitée à 30km/h à partir de 50mL de part et d'autre du chantier. Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la Route, posés par les soins de l'entreprise, sous le contrôle des Services Techniques de la Ville.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur

Article 6 : Monsieur le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de BRUNOY responsable de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry, pour visa.

Fait à Yerres, le 21 Avril 1997



Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

